



Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 6 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent en effet d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

Afin de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent et sur les projets de la commune, j'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Perronet-Chezy le 29 novembre 2014.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES AU QUARTIER PERRONET-CHEZY

- **Sécurité des immeubles**

Plusieurs riverains m'ont fait part de récents cambriolages dans le quartier.

Ancien cadre de la Police Nationale, Monsieur Thion, chargé de mission à la Mairie, peut venir prodiguer dans la première partie de l'assemblée générale de votre copropriété, des conseils préventifs pour dissuader et freiner d'éventuels malfaiteurs. Il est également en mesure d'évaluer, à titre gracieux, les problèmes de sécurité que vous rencontrez en procédant à un audit de votre immeuble. Il suffit pour cela que le président de votre copropriété lui adresse une demande en le contactant aux coordonnées suivantes : lionel.thion@ville-neullysurseine.fr / 06.88.85.87.62.

- **Circulation deux-roues**

Plusieurs riverains m'ont fait part du sentiment d'insécurité qu'occasionne la présence croissante de vélos et de deux roues motorisés sur les trottoirs de la Ville. Des panneaux mobiles, rappelant l'interdiction pour les cycles de circuler sur les trottoirs, tournent régulièrement sur différents axes de la commune. La présence de ces panneaux permet une meilleure verbalisation des contrevenants (135 € pour la circulation des vélos et deux-roues motorisés hors de la chaussée), tout en faisant preuve de discernement pour les enfants.

Décidé à renforcer la sécurité des piétons dans les rues de la Ville, je rappelle régulièrement l'attention de nos concitoyens sur la nécessité de respecter les règles de bonne conduite sur le domaine public, par le biais de campagnes d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires de scooters et motos. Parallèlement à ces campagnes, nous continuons à développer l'installation d'aires de stationnement motos et vélos sur l'ensemble de la ville (plus de 1000 places à ce jour). J'ai également demandé à la police municipale d'être particulièrement vigilante sur ce sujet.

J'en appelle néanmoins au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous pour respecter les espaces dédiés aux différents usagers de l'espace public.

- **Eclairage public**

Des problèmes d'éclairage public nous ont été signalés au cours de cette visite. Une panne a effectivement eu lieu le 10 novembre dernier au niveau du carrefour Chauveau / Chezy, expliquant un faible éclairage dans cette zone. Tout étant rapidement rentré dans l'ordre ce secteur se trouve parmi les plus sur-éclairés de la ville.

Un programme de rénovation des réseaux d'éclairage public, permettant la mise en place de matériels « basse consommation » est mis en œuvre sur 5 ans. Parallèlement, les transformateurs vieillissants sont remplacés et placés dans des fosses plus accessibles. Ainsi, dans votre quartier le programme prévoit dans les 5 ans à venir, la réfection de l'éclairage public de la rue Perronet et dès l'année prochaine celle du boulevard Jean Mermoz. L'éclairage du boulevard du Château et de la rue Puvis de Chavannes a quant à lui été rénové durant les 5 dernières années.

- **Végétalisation**

Une végétalisation de l'ensemble des zones sableuses, côté bâti, ainsi qu'un élagage des arbres seront réalisés boulevard Jean Mermoz en 2015.

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points soulevés lors de cette visite (stationnement, bruits des motos de nuit, places réservées aux personnes handicapées non respectées, taxis etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 29 novembre.

PROBLEMATIQUES GENERALES

- **Feux de cheminées**

L'arrêté inter-préfectoral interdisant les feux d'agrément dans les cheminées à foyer ouvert n'est finalement pas entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Dès le mois de mars 2014 j'avais alerté la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie sur la portée écologique très limitée de cette mesure, alors même que le logement et le tertiaire ne sont pas les principaux émetteurs de gaz à effet de serre et que le chauffage au bois ne représente que 7% du volume des particules fines, considérées comme dangereuses pour la santé.

Je me réjouis donc que la Ministre soit revenue sur cette incompréhensible interdiction.

- **Déneigement des trottoirs**

Neuilly ayant connu plusieurs épisodes neigeux ces dernières années, je tiens à rappeler qu'un arrêté réglementaire permanent sur le déneigement et la lutte contre le verglas a été pris en février 2010, en vertu de l'article 99-8 du Règlement Sanitaire Départemental des Hauts-de-Seine autorisant le Maire à réglementer les obligations spéciales des riverains des voies publiques.

Cet arrêté est consultable sur le site Internet de la Ville ainsi qu'en mairie, sur le registre du conseil municipal.

Les propriétaires (ou locataires) de terrains, d'immeubles ou leurs préposés, les propriétaires (ou locataires) de commerces et généralement de tous les locaux ayant immédiatement accès sur la voie publique sont ainsi tenus, sur toute la longueur du trottoir bordant leurs immeubles ou commerces :

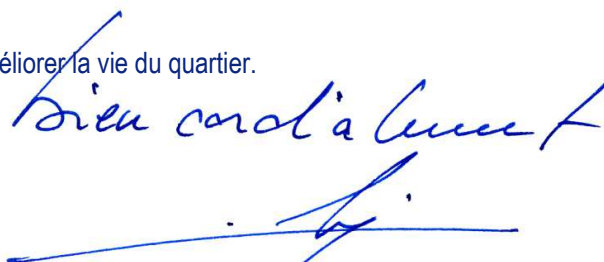
- en cas de neige : de saler et balayer celle-ci, après grattage au besoin, jusqu'au caniveau lorsque les trottoirs sont asphaltés
- en cas de verglas : d'épandre du sable ou tout autre matériau approprié (cendres, sciure de bois...)

Les services municipaux assurent quant à eux une permanence 24h/24 et ont pour obligation de déneiger et sabler l'ensemble des chaussées, en traitant en priorité les grandes artères, le centre-ville, les zones commerçantes et la desserte des écoles et transports en commun. Parallèlement, les parvis et places sont également traités.

Je sais pouvoir compter sur la responsabilité de chacun pour garantir la sécurité de l'ensemble des déplacements sur notre ville durant la période hivernale.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Perronet-Chezy.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN
Député des Hauts-de-Seine

INFORMATION A L'ATTENTION DES PRESIDENTS DE COPROPRIETE

Si vous souhaitez recevoir la newsletter « Lettre aux responsables de copropriété » remplissez le formulaire prévu à cet effet sur le site de la Ville www.neuillysurseine.fr/coproprietes